



Bassin d'Arcachon, le 20 septembre 2015

## **Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et de son bassin versant**

### **1 BASSIN d'ARCACHON VAL de L'Eyre**

**SCOT :** le SCOT, annulé dans sa totalité, est à reconstruire intégralement mais... nous apprenons que les élus vont en appel! Ceci devrait être confirmé au cours du prochain conseil syndical.

**Parc Naturel Marin:** La ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal nous dit que la mise en route de ce Parc Marin est bien lent! Pourtant, le Conseil de Gestion doit se réunir incessamment et le bureau a déjà pris une décision très importante pour la protection des eaux du Bassin: un avis conforme néгатif concernant l'extension de la porcherie aux 12000 porcs de St Symphorien, dans le bassin versant de la Leyre. D'autre part, les groupes de travail auxquels plusieurs membres d'Ecocitoyens vont participer ont été créés. A suivre...

**SIBA:** le syndicat qui regroupe les communes du Bassin pour gérer l'assainissement a créé deux réseaux de surveillance des eaux du Bassin:

- le réseau Repar qui suit la pollution des eaux par les pesticides
- le réseau Rempar qui s'occupe plus particulièrement des micro-polluants. Que sont-ils? Ce sont les résidus des activités humaines: médicaments, cosmétiques, métaux (cuivre en particulier), filtres anti-UV, détergents, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP résidus de combustion des moteurs) peintures antifouling, etc... Il permettra d'évaluer les principales sources de micro-polluants imprégnant le bassin mais aussi de tester les traitements possibles (bassins de rétention, bioréacteur avec membranes-charbon actif) à l'aune de leur efficacité, leur utilité et leurs coûts. Plusieurs laboratoires dont l'EPOC (université BX1), l'Ifremer et l'IRSTEA sont impliqués.

**Valorisation des échouages d'algues sur les plages:** une subvention de 25000 euros du Conseil Régional pour aider à la création d'une entreprise, Société de Valorisation des Algues du Bassin d'Arcachon (SVABA) Cette entreprise compte sur les déchets d'algues (en réalité une herbe, la zostère appelée aussi varech) ramassés par les communes sur les plages. Avec ces déchets verts, elle veut fabriquer des engrais « verts » une soi-disant alternative aux pesticides. Or c'est une idée faussement écologique puisque nous nous battons pour que ces herbes ne soient pas ramassées...pourquoi?

Ces fameux déchets que la mer rejette sur les plages s'appelle « la laisse de mer ». C'est un dépôt amené par la marée sur la plage qui peut être composé de débris végétaux, le fameux varech ou herbes nommées zostères, les algues vertes, la lige, etc.. mais aussi de débris organiques, crustacés, coquillages et petits animaux morts. Ce dépôt est généralement envahi par des petits crustacés recycleurs de déchets (puces de mer) qui deviennent une nourriture à leur tour pour les oiseaux.



*Sur l'image, les tourne-pierres à collier retournent la laisse de mer pour se nourrir .*

*D'autre part, ces laines de mer forment un bourrelet important sur les plages en hiver et servent à amortir l'effet d'érosion des vagues et limite l'effet de submersion lors des grandes tempêtes. Nous demandons aux élus de nos communes littorales de n'enlever ces laines de mer qu'en juillet-août.*

En savoir plus sur <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org/pages/importance-des-laines-de-mer.html#0G3iO4uzC4X42j5y.99>

## **2 SUD-BASSIN**

**Gujan-Mestras: deux dossiers d'extension de l'urbanisation au sud de la voie rapide.**

***La clinique de soins de suite:*** avec 5 autres associations, nous sommes allés devant le tribunal administratif pour faire annuler ce projet. Audience le 24 septembre!

***Extension du golf de 3 trous et 180 logements + un hôtel:*** nous avons participé à l'enquête publique pour faire connaître au Commissaire-Enquêteur que nous n'étions pas d'accord avec ce projet pour de nombreuses raisons. Sous prétexte d'extension du golf, un énorme projet immobilier. Résultat: avis défavorable. La municipalité jette l'éponge et refuse le permis d'aménager.

*Il n'est pas question de laisser l'urbanisation prendre racine et s'étendre au sud de la voie rapide, il ne doit pas y avoir d'étalement urbain. D'autre part, le problème de l'engorgement de la voie rapide par la circulation à cet endroit n'est pas réglé et les études n'aboutiront pas avant 2019.*

***Le Teich:*** le projet « écotouristique » Huttopia. Encore un projet aux airs faussement écologiques! Dans un endroit protégé, une coupure d'urbanisation on construit des huttes en bois sur pilotis. Ça a l'air sympa à première vue, c'est un équipement léger qui pourrait être

*admis...mais ce sont 190 emplacements dont 38 constructions en bois pour 600 personnes, un accueil, une épicerie, une salle, un restaurant et un bassin de baignade de 180 m2! Ce qui nécessite le défrichage de 15,3 hectares!*

*L'enquête publique concernant ce projet sera ouverte à la mairie du Teich du 6 octobre au 7 novembre. Plus d'info sur notre site.*

### **3 NORD-BASSIN**

#### ***Andernos-Taussat : des problèmes liés au réseau d'assainissement:***

*On nous a signalé plusieurs points noirs du réseau de tout à l'égout sur ces deux communes: des odeurs pestilentielles, des résonances, des vibrations, des débordements peu ragoûtants. Or, le SIBA (les élus des communes littorales) qui gère ce réseau n'arrive pas à régler les problèmes qui deviennent cruciaux en cas de pluies abondantes et insupportables pendant la saison touristique. L'équipement ne semble pas être adapté au doublement de la population en été. Alors pourquoi veulent-ils augmenter la population toute l'année?*



***La station de relevage du Coulin à droite de la piste cyclable proche des maisons (22/08/15)***

*Ces nuisances contreviennent pourtant à la réglementation et donc, le SIBA se trouve en infraction par rapport à l'arrêté du 22/07/2007 qui régleme les ouvrages d'assainissement.*

## *Extraits:*

« Règles de conception communes aux systèmes de collecte, stations d'épuration et dispositifs d'assainissement non collectif.

Les systèmes de collecte et les stations d'épuration d'une agglomération d'assainissement ainsi que les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être dimensionnés, conçus, réalisés, réhabilités, **exploités comme des ensembles techniques cohérents**. Les règles de dimensionnement, de réhabilitation et d'exploitation doivent tenir compte des effets cumulés de ces ensembles sur le milieu récepteur de manière à limiter les risques de contamination ou de pollution des eaux, notamment celles utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, la conchyliculture, la pêche à pied, les usages récréatifs et notamment la baignade. Ils sont conçus et implantés de façon à ce que leur fonctionnement minimise **l'émission d'odeurs, de bruits ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité du voisinage et de constituer une gêne pour sa tranquillité**. Les caractéristiques techniques et le dimensionnement de ces ensembles doivent être adaptés aux caractéristiques des eaux collectées et au milieu récepteur des eaux rejetées après traitement (pédologie, hydrogéologie et hydrologie, eaux estuariennes et marines) et permettre d'atteindre les objectifs de qualité de la masse d'eau réceptrice des rejets. »

« Les systèmes de collecte doivent être conçus, dimensionnés, réalisés, entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art et de manière à :

- desservir l'ensemble des immeubles raccordables inclus dans le périmètre d'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales ;
- **éviter tout rejet direct ou déversement en temps sec de pollution non traitée ;**
- **éviter les fuites et les apports d'eaux claires parasites risquant d'occasionner un dysfonctionnement des ouvrages ;**
- acheminer à la station d'épuration **tous les flux polluants collectés**, dans la limite au minimum du débit de référence. »

*Le SIBA devra mettre la main à la poche ( la nôtre sans doute) pour régler ces problèmes mais pour l'instant, il fait la sourde oreille!*

**Plans locaux d'urbanisme en révision:** le SCOT ayant été annulé, beaucoup de projets d'extension sont caducs.

**PLU d'Arès:** des espaces boisés vont être déclassés, en particulier entre l'aérium et le centre médical (extension), pour permettre le stockage de sédiments ostréicoles, étendre la surface de bois de production, etc...mais dans le même temps d'autres espaces boisés seront créés et classés. Affaire à suivre, la révision du PLU est en marche.

**PLU de Lanton, de Lège:** en cours, mais peu d'informations pour l'instant.

**PLU d'Andernos:**

- à l'enquête publique la révision du POS pour le secteur des Parcelles Nord et Sud (dent creuse du Page) et le déclassé de l'ancien stade JM Despagne pour construire un complexe de 4 salles de cinéma. Rendez-vous à la mairie pour donner votre avis sur ces projets du 21 septembre au 20 octobre.
- des réunions de présentation: le 24 septembre à 19H au Broustic sur l'étude de réaménagement du centre ville, et le 1er octobre sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) aussi à 19H au Broustic.

## **4 Nouvelles de l'association**

**Forum des associations à Andernos le 5 septembre:** nous étions présents toute la journée au stand 66. Nous avons proposé au public deux présentations, l'une sur la Transition au Nord-Bassin par Stéphane Basso et les acteurs de la Transition et la monnaie locale, l'autre sur le rapport Richard « Le rôle du citoyen dans les décisions environnementales: acteur ou figurant? » par Julien Vieira, doctorant en droit administratif.

**Conférence de Gilles Boeuf à Biganos le 11 septembre « Pourquoi faut-il protéger la biodiversité? »** Nous avons co-organisé cette conférence avec d'autres associations. La présentation animée par le professeur et le débat qui a suivi ont eu lieu devant une salle comble de plus de 300 personnes.

### **A venir...**

**Le 2 octobre:** reprise des réunions mensuelles à 20H30 à la Maison du Port. Il sera question des nuisances créées par les stations de relevage et les débordements du réseau. Mais aussi des réseaux de surveillance sur les pesticides et micro-polluants.

**Le 15 octobre:** nous vous proposons une séance de cinéma avec débat à 20H 30 au cinéma Rex d'Andernos. Le film documentaire de Jean Christophe Mathias « Alerte rouge sur la tulipe » sera suivi d'un débat sur le déclin de la biodiversité dans nos campagnes.

Plus d'informations bientôt sur le site et dans votre messagerie!

**En attendant...Rendez-vous sur notre site:**

<http://www.Ecocitoyensdubassindarcachon.org>

**Et notre groupe Facebook:**

<https://www.facebook.com/groups/100191700073982/>

**A bientôt!**

